

Questions orales

● (1420)

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, depuis que le ministre a annoncé prématurément, le 27 novembre, l'accord de principe qu'il avait conclu concernant cet achat, je crois savoir que le gouvernement a décaissé à cet égard 20 millions de dollars. Le ministre dira-t-il à la Chambre si quelque légiste l'a mis ou courant de la situation dans laquelle se trouve le gouvernement actuellement par suite de l'annonce faite le 27 novembre, pour que le gouvernement puisse évaluer correctement sa position relativement à l'affaire Lockheed, soit pour s'en dégager tout à fait, soit pour réduire les pertes, ou sommes-nous obligés d'honorer cet accord parce que l'engagement que nous avons pris est si ferme du point de vue juridique que nous ne pouvons le renier? Voudriez-vous répondre à ces trois questions?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, c'est le ministre des Approvisionnement et Services qui s'occupe des aspects juridiques du contrat.

M. Alkenbrack: C'est lui qui a acheté du pétrole et perdu 14 millions de dollars.

M. Richardson: Comme je l'ai dit, lui et son ministère ont très bien su protéger les intérêts du gouvernement. Le chiffre de 20 millions de dollars qu'on a avancé est beaucoup trop élevé, mais je laisserai à mon collègue le soin de donner les détails.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA COMMANDE D'AVIONS LOCKHEED—LA PORTÉE DES ENGAGEMENTS ET LA POURSUITE DES NÉGOCIATIONS

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, peut-être puis-je m'adresser maintenant au collègue du ministre, le ministre des Approvisionnement et Services, et lui demander qui continue de négocier avec Lockheed si son ministère a obtenu une opinion juridique d'une source privée, concernant l'engagement juridique du gouvernement à l'égard des dépenses déjà engagées par Lockheed? Ce facteur a-t-il joué un rôle dans la décision du gouvernement de continuer les négociations? Autrement dit, les 20 millions de dollars sont-ils d'ores et déjà irrécouvrables, et nous devons donc rester partie au contrat parce que nous ne pouvons pas risquer de subir cette perte? Le ministre pourrait-il répondre à cette question?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): Monsieur le président, il est vrai que la Lockheed Aircraft Corporation Ltd. a effectué des travaux avant la signature du contrat. Il est également vrai que nous avons obtenu un premier délai de la Lockheed jusqu'au 31 mars pour que le prix et les avantages économiques pour le Canada ne soient pas changés. Il s'agit en fait d'une disposition de la lettre d'entente que nous avons signée hier soir à minuit, à l'effet que nous allons payer la Lockheed pour les travaux effectués entre le 5 janvier et le 30 avril, pour préserver le prix que nous avons déjà négocié au mois de décembre dernier, pour préserver aussi le calendrier de production qui est avantageux pour le Canada et pour préserver enfin les retombées économiques qui sont évidentes pour le pays, puisque nous signons un contrat de 614 millions de dollars avec la Lockheed et que nous allons bénéficier de retombées économiques de l'ordre de 580 millions au Canada.

[M. Richardson.]

Compte tenu de ces avantages-là, nous avons convenu avec la Lockheed de payer un maximum de 16 millions de dollars au cas où nous mettrions fin à nos négociations d'ici le 30 avril. Ceci dit, nous avons la ferme intention de donner suite au contrat si possible, parce qu'il s'agit des meilleures conditions que nous puissions obtenir pour que le Canada remplisse son rôle dans l'OTAN.

* * *

LE BILINGUISME

L'ENSEIGNEMENT DES DEUX LANGUES OFFICIELLES DANS TOUTES LES ÉCOLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Tout à l'heure, il déclarait au sujet du bilinguisme qu'il était laissé à la discrétion des provinces de voir à l'enseignement de la langue seconde dans les écoles de provinces canadiennes. Et le député de Saint-Hyacinthe nous disait que le fait de passer par les provinces pour l'enseignement des deux langues était une suggestion nouvelle.

Je voudrais attirer votre attention, monsieur l'Orateur, sur le fait que, depuis au moins 10 ans, je suggère l'enseignement des deux langues dans toutes les écoles du Canada et je demande la collaboration fédérale pour aider les provinces à s'acquitter convenablement de cette tâche.

Or, M. Spicer a dit hier que le fait d'enseigner une deuxième langue à des gens qui ont atteint 50 ou 60 ans représentait une perte de capital et de temps. Forcer quelqu'un à apprendre la deuxième langue à 50 ans cela n'a pas de bon sens, alors qu'en enseignant aux jeunes de cinq, six, sept, huit ans, nous aurions dans moins de cinq ans un Canada parfaitement bilingue du Pacifique à l'Atlantique.

Si la province en décidait ainsi, est-ce que le gouvernement fédéral serait disposé à dépenser autant d'argent afin d'aider les provinces, qu'il en a actuellement dépensé pour rien, ou à peu près, pour l'enseignement des deux langues aux fonctionnaires fédéraux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, il est vrai que le député a depuis plusieurs années préconisé la pratique de l'enseignement de la langue seconde dans les écoles. Voilà une opinion que nous partageons tous. Naturellement, nous souhaitons que cela se fasse. Toutefois, la question se pose à savoir si nous pouvons attendre les résultats pendant 25 ans. C'est le chiffre que le député a exprimé...

Une voix: Cinq ans!

M. Trudeau: En effet, 25 ans, c'est un petit peu long, après 100 ans d'attente...

Une voix: Non, il a dit cinq ans!

M. Trudeau: Non, le député a dit 25 ans, monsieur le président.

M. Chrétien: Il a bien dit cinq ans.

M. Trudeau: Je m'excuse, il a dit cinq ans. Il me semble étonnant, si on peut enseigner les deux langues officielles à l'école primaire, que dans cinq ans les enfants bilingues pourront être sous-ministres. Cela ne me paraît pas logique.